Image not found or type unknown

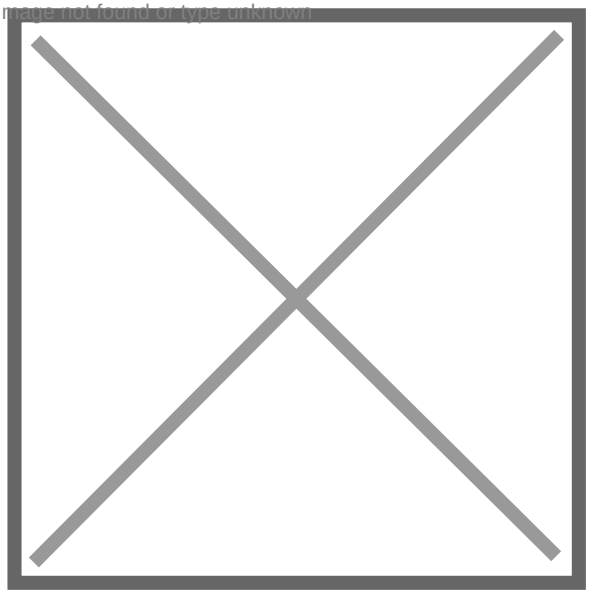

Demande de remboursement pour une procedure de divorce

Par **bourgy**, le **01/09/2008** à **20:05**

Bonjour,

Voila ,j'ai entamé une procédure de divorce par consentement mutuel en 2004,la procédure a été reglé dans son integralité par mon ex et moi même.
Aujourd'hui je suis obligé de changer d'avocat ,car celui-çi ne s'occupe pas de l'affaire dont il avait la charge.
Le protocole a été realisé ,mais n'est jamais arriver devant le JAF.
Puis-je me faire rembourser des honoraires pour la procedure par mon ancien avocat?
Sachant qu'il n'a fait qu' un tiers du travail et a encaissé la totalité de la procedure.

Merci de repondre.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés